

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels *



LIBRARY

2 1979

UN/SA COLLECTION

CINQUIÈME COMMISSION

17ème séance

tenue le

lundi 15 octobre 1979

à 15 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 17ème SEANCE

Président : M. PIRSON (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et
budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL
1980-1981 (suite)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES : RAPPORT DU COMITÉ DES CONFÉRENCES
(suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ORGANISATION DES TRAVAUX

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date de sa publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550.

Les rectifications seront publiées peu après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE

A/C.5/34/SR.17

29 octobre 1979

FRANÇAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

79-57532

/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981 (suite) (A/34/6, vol. I et II et Add.1, A/34/7; A/C.5/34/12 et 13)

1. M. LEINO (Finlande) remercie le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour maintenir la croissance réelle du budget pour le prochain exercice biennal au niveau le plus bas possible. La Finlande, qui soutient la politique d'austérité financière et d'économie, espère que le Secrétariat ne s'écartera pas de cette politique devant les pressions qui seront sans doute exercées afin de faire augmenter certaines prévisions de dépenses. Cette politique implique par définition des sacrifices dans l'exécution des programmes déjà approuvés. Bon nombre des organes et organisations du système des Nations Unies ne prêtent pas suffisamment attention aux conséquences financières des décisions de fond qu'ils adoptent et, d'autre part, les administrateurs et les fonctionnaires chargés de donner suite à ces décisions préfèrent pouvoir user de la plus grande souplesse financière possible.

2. Les besoins financiers de l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble peuvent être considérés de différents points de vue. La Finlande a toujours souligné le rôle fondamental de l'ONU dans la vie de la communauté internationale. Toutefois, à son avis, la Cinquième Commission ne doit pas servir exclusivement de vérificateur des comptes; elle doit considérer l'administration et le financement de l'Organisation dans une perspective plus large, en tenant compte des buts de l'Organisation, qui sont le maintien de la paix et de la sécurité et le progrès économique et social des peuples du monde.

3. Plus la situation politique et économique mondiale est préoccupante et plus l'Organisation des Nations Unies doit fonctionner avec efficacité. Dans ce contexte, les contributions des gouvernements au budget de l'Organisation sont minimales en comparaison des précieux résultats politiques que l'on a obtenus. En même temps, il est compréhensible que les gouvernements qui doivent appliquer une politique financière d'austérité sur le plan national et limiter leurs dépenses publiques comme le fait le Gouvernement finlandais, exigent aussi de l'Organisation des Nations Unies qu'elle pratique l'austérité financière.

4. La tâche délicate du Secrétariat consiste à utiliser au mieux les ressources financières disponibles; à cette fin, il faut espérer qu'il s'efforcera d'éviter tout gaspillage de ressources ou chevauchement d'activités.

5. Un autre facteur doit être étudié : le contrôle administratif et financier, tant interne qu'externe. A cet égard, la délégation finlandaise accueille favorablement les idées de la délégation canadienne tendant à ce que l'on examine le système actuel d'approbation des comptes de l'ONU, étant donné que les objectifs que l'on cherche à atteindre sont acceptables dans leurs grandes lignes.

/...

(M. Leino, Finlande)

6. Néanmoins, les Etats Membres de l'ONU ne doivent pas se borner à examiner le mécanisme de l'Organisation; ils doivent aussi veiller à bien contribuer à son fonctionnement. A cet égard, tous les gouvernements doivent être disposés à s'acquitter ponctuellement de leurs obligations financières.

7. La stabilité financière de l'ONU est une condition préalable au renforcement de sa capacité d'action dans tous les domaines relevant de sa compétence. La responsabilité fondamentale de la Cinquième Commission est de faire en sorte que cette capacité n'aille pas en diminuant, objectif que l'on ne doit jamais perdre de vue.

8. M. RAMZY (Egypte), évoquant en premier lieu les observations formulées concernant le projet de budget-programme, fait observer qu'au cours du débat, on a maintes et maintes fois parlé de gaspillage et d'austérité et que, si tout le monde est d'accord pour ce qui est du gaspillage, l'austérité n'a pas que des constatations favorables. L'appel à l'austérité ne se justifie que lorsqu'il y a consensus entre les Etats Membres face à un gaspillage évident des ressources de l'ONU. Toutefois, tous s'accordent à reconnaître qu'il faut que l'ONU accroisse son efficacité afin de mieux s'acquitter des fonctions énoncées dans la Charte.

9. En lisant la documentation pertinente et en écoutant diverses interventions, la délégation égyptienne a constaté qu'on a malheureusement l'habitude d'établir un rapport entre le volume de la contribution d'un Etat et le degré d'influence qu'il peut exercer sur l'administration de l'ONU. Or, il ne faut pas oublier que la Charte est fondée sur le principe fondamental de l'égalité souveraine de tous les Etats Membres, indépendamment de l'importance de leur contribution, de leur superficie, de leur population ou de leur arsenal militaire.

10. Pour ce qui est des questions budgétaires et administratives de l'ONU, les seuls textes faisant autorité sont les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, et tous les Etats Membres doivent veiller à ce que l'administration accomplisse sa tâche dans un climat sain, exempt d'ingérences et de pressions. A cet égard, le représentant de l'Egypte rappelle l'observation formulée à la 15ème séance par le représentant d'Israël, qui a dit que l'ONU affectait des ressources à des projets de caractère politique partisan et que les fonds internationaux ne devaient pas être utilisés pour créer des services se consacrant à une propagande partisane... ni pour subventionner le fonctionnement d'organes qui ne font aucun cas des droits souverains d'un Etat Membre. Dans ce contexte, la délégation égyptienne rappelle à la délégation israélienne que les activités en question sont exécutées en application de résolutions de l'Assemblée générale approuvées par la majorité écrasante des Etats Membres. Elle rappelle également que ces activités sont absolument compatibles avec les fonctions de l'ONU qui sont énoncées dans la Charte et qui consistent à faire la lumière sur les violations flagrantes des droits de l'homme et sur les injustices qu'un Etat Membre inflige à un peuple. Une telle activité ne peut en aucun cas être considérée comme incompatible avec les objectifs de l'Organisation.

/...

(M. Ramzy, Egypte)

11. Malgré les craintes que lui inspire le taux de croissance réelle de 0,8 p. 100 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, la délégation égyptienne peut accepter en principe les prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général. Pour ce qui est des réductions recommandées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, elle ne se prononcera pas tant que le budget n'aura pas été examiné chapitre par chapitre.

12. S'agissant des tendances positives que l'on peut relever dans le projet de budget-programme, M. Ramzy signale que ce document est mieux présenté que les projets de budget-programme antérieurs, et que l'on peut apprécier les efforts qu'a faits le Secrétaire général pour appliquer les dispositions de la résolution 32/211 de l'Assemblée générale. D'autre part, la délégation égyptienne note avec satisfaction que l'on tend de plus en plus à décentraliser les ressources de l'ONU à New York et à Genève au profit d'autres lieux d'affectation, en particulier les commissions régionales. Bien qu'il faille encore redoubler d'efforts pour réaffecter les ressources disponibles à des activités plus utiles, les initiatives prises dans ce sens par le Secrétaire général méritent d'être louées.

13. Pour ce qui est des aspects du projet de budget-programme qui la préoccupent, la délégation égyptienne a observé une tendance à réduire les dépenses afférentes aux activités de fond et à augmenter celles relatives aux services communs, comme le montre nettement le fait que les dépenses consacrées aux services d'appui communs ont augmenté de 1 p. 100 et sont passées à 34 p. 100 soit 408 millions de dollars, alors que la part des ressources consacrées aux activités de fond n'a pas changé.

14. La délégation égyptienne se félicite que le Secrétaire général ait préparé le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1980-1983, conformément à la résolution 33/118 de l'Assemblée générale, mais elle s'étonne que le Secrétaire général ait tenu compte, pour les programmes principaux, des taux relatifs de croissance recommandés par le Comité du programme et de la coordination à l'alinéa a) du paragraphe 53 de son rapport (A/33/38). Ces recommandations constituent sans doute les seules directives intergouvernementales concernant l'affectation des ressources, mais elles n'ont pas été approuvées par l'Assemblée générale; il faut signaler en outre que la plupart des Etats Membres ne les ont pas acceptées, mais qu'au contraire ils ont formulé des réserves à leur sujet, tant au Comité du programme et de la coordination qu'à la Cinquième Commission.

15. M. BLACKMAN (Barbade) dit qu'après avoir examiné les documents A/34/6 et A/34/7, la Cinquième Commission ne se bornera pas à recommander d'approuver les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement du système des Nations Unies mais qu'elle décidera en même temps du rôle qu'elle espère voir l'Organisation jouer. Le budget-programme est donc le point de l'ordre du jour le plus important de la présente session.

16. A ce stade du débat, la délégation barbadienne se prononcera sur le projet de budget-programme dans son ensemble et se réserve le droit d'intervenir de nouveau lorsque la Commission l'examinera dans le détail.

/...

(M. Blackman, Barbade)

17. On a beaucoup parlé des taux de croissance et des pourcentages du taux de croissance et on a interprété de diverses façons les renseignements statistiques qui figurent dans les documents pertinents. La délégation barbadienne estime que l'on ne peut pas chiffrer la croissance réelle en examinant des chiffres provisoires; en effet, il n'est pas prudent d'essayer de mesurer la croissance réelle d'un budget où manquent, entre autres, les chiffres concernant la cinquième session de la CNUCED et le Centre international de Vienne. De plus, des crédits supplémentaires seront demandés dans les rapports d'exécution. En conséquence, la délégation barbadienne est d'accord avec le Comité consultatif pour penser que c'est le budget révisé et non le budget provisoire qui mérite d'être examiné attentivement.

18. La délégation barbadienne pense que dans sa déclaration d'ouverture (A/C.5/34/12), le Secrétaire général a bien fait ressortir les exigences contradictoires auxquelles le système des Nations Unies doit faire face, lorsqu'il a affirmé qu'il y a une limite à ce que l'Organisation peut faire pour exécuter davantage de programmes en respectant les normes élevées qu'elle est censée appliquer sans recevoir des ressources financières adéquates.

19. Le fait que les principaux contributeurs au budget ordinaire et aux fonds extra-budgétaires insistent sur la croissance négative du budget va de pair avec l'accroissement des besoins du monde en développement, qui cherche un réconfort dans les résolutions approuvées par les institutions spécialisées et l'Assemblée générale.

20. L'établissement du budget sur la base zéro ou une croissance négative ne vont pas nécessairement à l'encontre des intérêts du monde en développement. La notion de croissance négative, lorsqu'elle est appliquée scientifiquement, entraîne l'examen des activités existantes et l'élimination de celles qui sont dépassées, inefficaces ou d'utilité marginale. L'utilisation optimale des ressources existantes, y compris leur réaffectation, découlera de l'élimination desdites activités.

21. La notion de croissance négative a une autre application, qui n'est pas scientifique. Les activités en cours sont menées à bien sans que l'on se préoccupe de leur efficacité ou de leur utilité, et le volume des fonds qui y sont consacrés n'augmente pas lorsque l'on opère des ajustements pour tenir compte de l'inflation. De l'avis de la délégation barbadienne, une telle méthodologie ne permet pas d'éliminer les gaspillages et tend plutôt à porter préjudice au monde en développement, en particulier en période de pénurie de ressources.

22. En tant que membre du monde en développement, la Barbade estime que le problème de la croissance budgétaire ne peut se comprendre ni se résoudre indépendamment de l'établissement du plan à moyen terme, qui techniquement détermine les prévisions budgétaires pour deux exercices biennaux. Or, le plan à moyen terme pour la période 1980-1983 a été mis à la disposition du Comité du programme et de la coordination à une date si tardive qu'il lui a été difficile de faire des recommandations à l'Assemblée générale, comme il était prévu dans la résolution 31/93 de l'Assemblée. Les problèmes réapparaîtront chaque année, au moment d'approuver le budget, s'il n'est pas procédé à une évaluation suivie des programmes en cours et si le Secrétariat ne présente pas en temps voulu au Comité du programme et de la coordination et au Corps commun d'inspection les rapports nécessaires pour que ces

/...

(M. Blackman, Barbade)

organes puissent formuler des recommandations essentielles concernant les possibilités d'absorption des dépenses dans le budget, la réaffectation de ressources humaines et financières, et l'élimination des programmes inefficaces.

23. La délégation barbadienne est vigoureusement opposée à toute recommandation visant à restreindre la capacité d'exécution des programmes destinés à aider le monde en développement. Il importe, par exemple, que le budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe permette de répondre aux besoins des pays ou des régions récemment victimes de catastrophes naturelles. Il convient aussi de souligner le rôle important de l'ONUDI dans le développement, ainsi que la forte dépendance des pays en développement à l'égard des organismes et des organisations qui leur fournissent une assistance dans les domaines agricole, technique et économique. La délégation barbadienne rejette le principe selon lequel les besoins de la communauté mondiale doivent être sacrifiés au nom de l'austérité financière. Les budgets d'austérité, qui tendent à paralyser l'action de l'ONU et à diminuer sa capacité de faire face aux problèmes mondiaux urgents, en particulier aux problèmes des pays pauvres, ne servent pas les intérêts des Etats Membres, qu'ils soient développés ou en développement.

24. M. DE FACQ (Belgique) constate que l'Organisation des Nations Unies est devenue une organisation très complexe, dont la structure ne présente aucune ressemblance avec d'autres organes publics ou privés. Basée sur l'adhésion volontaire de 152 Etats, grandes puissances aussi bien que mini-Etats, géants économiques aussi bien qu'économies de subsistance, l'Organisation se caractérise, d'une part, par une forte centralisation pour la conception des programmes de travail et, d'autre part, par une décentralisation dans l'exécution. L'Organisation embrasse les activités les plus variées, depuis la promotion du désarmement et l'établissement d'un nouvel ordre économique international jusqu'à l'émission de timbres postaux et le forage de puits dans le Sahel.

25. Le rapport de 1979 du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ainsi que l'avant-propos au document A/34/6 permettent aux délégations de comprendre nettement les problèmes d'ordre budgétaire et d'organisation avec lesquels le Secrétaire général est aux prises. La délégation belge comprend très bien la situation difficile dans laquelle se trouve une administration dont le volume de travail ne cesse de croître sous la pression des gouvernements, au moment où elle est d'autre part, et de façon continue, sommée de ne pas accroître le coût réel et global de ses activités.

26. Toute administration existant depuis plusieurs dizaines d'années court le danger de se bureaucratiser. Certaines de ses structures risquent de manquer d'initiative pour rationaliser leurs activités et utiliser de façon créative et productive les moyens mis à leur disposition.

27. Le Secrétaire général se plaint à juste titre de la prolifération actuelle des activités de l'Organisation, du manque de coordination - qui entraîne parfois le maintien d'activités dépassées - et du fait qu'il y a de temps à autre un écart important entre les décisions prises par les gouvernements et les déclarations que font leurs représentants dans les organisations intergouvernementales lorsqu'elles traitent de questions administratives et budgétaires.

/...

(M. De Facq, Belgique)

28. Afin de rationaliser et d'optimiser les activités de l'Organisation, il convient d'adopter des procédures plus simples et moins coûteuses, responsabilité qui incombe non seulement aux organisations intergouvernementales mais aussi à l'administration. Il faut mettre fin aux lenteurs et au manque de coopération dont font preuve les secrétariats des institutions du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre des propositions de rationalisation dans certains secteurs de l'Organisation.

29. Le Secrétaire général, conformément aux recommandations du CPC, a proposé une croissance sélective du budget-programme, mais il faut se demander quelle sera la situation définitive une fois que les incidences financières de nouveaux programmes seront reprises dans le budget global.

30. La délégation belge a du mal à accepter, pour le programme "Etablissements humains" une croissance de 2,3 p. 100, alors que les organes directeurs se voient attribuer une croissance de plus de 70 p. 100 du fait de l'inscription au budget ordinaire de postes antérieurement financés par des fonds extra-budgétaires. Il lui est difficile aussi d'admettre la croissance de 30 p. 100 proposée au chapitre 22 du projet de budget, même s'il s'agit d'un transfert de ressources. De l'avis de la délégation belge, en période d'austérité, il faudrait instituer un moratoire pour les transferts de postes au budget ordinaire dans le cas des programmes ou éléments de programme d'intérêt secondaire.

31. Par ailleurs, il est essentiel que le Secrétariat informe la Cinquième Commission des activités achevées, dépassées ou d'utilité marginale, dont on pourrait faire l'économie. A cet égard, la délégation belge trouve décevant le rapport du Secrétaire général (A/C.5/34/4).

32. Il est à peine croyable qu'une organisation comme l'ONU n'ait pas trouvé dans les programmes plus d'éléments à supprimer. Il faut absolument que l'Organisation consacre une plus large part des ressources aux projets qui intéressent beaucoup et directement les pays en développement.

33. Le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a un rôle extrêmement important à jouer pour ce qui est de la créativité et de la coordination à l'intérieur de l'Organisation. S'agissant de la restructuration, un aspect important de ce processus est la décentralisation régionale. A cet égard, la croissance, supérieure à la moyenne, des ressources destinées aux commissions économiques régionales semble être un signe extrêmement positif. Néanmoins, décentralisation signifie essentiellement transfert de ressources, et non addition dans les régions sans réduction correspondante au Siège.

34. La Cinquième Commission est saisie d'un projet de budget-programme qui représente plus de 1 milliard 200 millions de dollars. Néanmoins, ce projet n'est pas définitif puisque les délégations seront informées dans le courant de la session des incidences financières des recommandations et résolutions approuvées par divers organes.

/...

(M. De Facq, Belgique)

35. La délégation belge se rallie à la déclaration faite par la délégation irlandaise au nom des pays de la Communauté européenne, et elle insiste pour que la plus grande partie des incidences financières des résolutions approuvées par les autres commissions durant la session en cours soit résorbée grâce au redéploiement des ressources, de façon qu'à la trente-cinquième session la Commission ne soit pas saisie de nouvelles demandes de ressources additionnelles.

36. La délégation belge se félicite du taux de croissance d'à peine 0,8 p. 100 des prévisions budgétaires connues, mais elle a des doutes quant à la façon de calculer ce montant.

37. Lors de l'examen du projet de budget, la délégation belge gardera présentes à l'esprit les difficultés auxquelles se heurte une organisation mondiale comme l'ONU, mais elle mesurera aussi la volonté avec laquelle cette organisation admet ces difficultés et cherche à les résoudre.

38. M. MONTHE (République-Unie du Cameroun) dit que, de l'avis de sa délégation, le budget de l'Organisation des Nations Unies constitue l'instrument essentiel dont dispose l'Organisation pour exécuter les divers programmes. Bon nombre de ces programmes intéressent les pays du tiers monde, dont le développement reste encore très limité parce qu'en butte à des difficultés techniques et financières. Le budget de l'Organisation se doit donc de refléter la préoccupation des Etats Membres face aux graves problèmes actuels, ainsi que leur détermination commune de favoriser l'application des formules conçues pour les résoudre, dans la perspective de la Charte. L'aggravation de ces problèmes entraînerait en effet des conséquences néfastes pour tous, et en particulier pour les jeunes pays aux économies encore naissantes.

39. La délégation camerounaise apprécie les efforts qui ont été faits pour améliorer la présentation du budget-programme, mais elle estime qu'il faudrait affiner encore davantage cette méthodologie, en particulier au niveau de la structure programmatique du budget. Elle reconnaît cependant que, tant que la formule du plan à moyen terme n'aura pas été arrêtée et que le lien entre ce plan et le budget n'aura pas fait l'objet d'un examen approfondi, des faiblesses subsisteront dans ce domaine.

40. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration à la Cinquième Commission, le projet de budget a été élaboré conformément à une politique d'austérité, dictée par les conditions économiques défavorables qui règnent dans le monde. Néanmoins, comme le Secrétaire général l'a également souligné à juste titre, les programmes de l'Organisation des Nations Unies doivent tenir compte de l'accroissement et de l'évolution des besoins d'un grand nombre d'Etats Membres et au premier chef ceux des pays en développement. La délégation camerounaise pense donc que les restrictions financières et les économies budgétaires devraient être opérées avec discernement, de manière à ne pas gêner l'ensemble de ces programmes.

(M. Monthe, Cameroun)

41. C'est presque un lieu commun d'affirmer qu'il existe un lien entre les décisions que prennent les organes délibérants de l'Organisation et les augmentations budgétaires, mais il faut aussi relever que le tiers monde, l'Afrique en particulier, est la principale victime des tensions, des conflits, des désordres, de l'incertitude, de la déception et de l'inquiétude dans les relations économiques internationales.

42. Face à cette situation, il faut donner à l'Organisation des Nations Unies de meilleures possibilités d'action afin de créer des conditions susceptibles de favoriser les chances égales pour tous d'accès au bien-être. En fait, la réduction des conflits et des tensions qui règnent dans le monde permettrait de libérer des ressources. Chaque année, au moins 480 milliards de dollars sont consacrés à la course aux armements, privant l'Organisation des Nations Unies de ressources qui auraient dû servir à l'amélioration des conditions de vie de millions d'êtres humains.

43. En outre, il manque la volonté politique nécessaire pour sortir les différentes négociations internationales en cours de l'impasse dans laquelle elles se trouvent, nécessitant par là de nouvelles négociations et de nouvelles ressources.

44. Dans le climat actuel de tensions, de déséquilibre et d'incertitude qui prévaut, tant au niveau de la paix et de la sécurité internationales qu'à celui des relations économiques internationales, il importe de soutenir les efforts que déploie l'Organisation et qui représentent, notamment pour les jeunes pays, un grand espoir dans un monde en quête de paix, de sécurité et de développement solidaire, dans la perspective du nouvel ordre économique international.

45. M. HEPBURN (Bahamas) dit que sa délégation, tout en étant pleinement consciente du fait qu'elle représente un pays petit par ses dimensions et par ses ressources, et tout en sachant bien que l'égalité juridique est un mythe, se risque néanmoins à intervenir dans le débat sur une question aussi complexe que celle du projet de budget de l'Organisation.

46. La délégation bahamienne, comme d'autres délégations, trouve extrêmement alarmants et négatifs certains aspects de la gestion administrative et financière. En premier lieu, M. Hepburn tient à rappeler que, vers la fin de la trente-troisième session, les pays qui versent les contributions les plus élevées au budget de l'ONU ont voté contre les demandes de crédits révisées. En second lieu, les pays en développement, comme ils l'ont montré lors du débat général qui a eu lieu en séance plénière, sont de plus en plus mécontents de l'écart croissant entre les pays en développement et les pays industrialisés, écart qui s'accroît malgré les programmes de développement qu'exécute l'Organisation. En troisième lieu, comme il ressort des statistiques du projet de budget-programme, de moins en moins de ressources sont consacrées aux activités de fond ou de développement et aux activités connexes. En quatrième lieu, il faut signaler la crise financière de l'Organisation, qui s'impose à l'évidence lorsqu'on examine la fiabilité et le volume des ressources fournies par les principales sources de financement des programmes et activités de l'ONU.

/...

(M. Hepburn, Bahamas)

47. De même, pour ce qui est des ressources extra-budgétaires, dont les sources et l'utilisation ont été commentées par le Comité consultatif dans son rapport (A/34/7, par. 47 à 59), il importe d'établir des directives de politique générale plus claires et plus objectives, en particulier lorsqu'il est question d'inscrire au budget ordinaire des postes financés antérieurement par des fonds extra-budgétaires. En outre, comme on l'a déjà fait observer, il faudrait définir des critères permettant des vérifications plus objectives lorsqu'il est proposé de reclasser des postes inscrits au budget ordinaire.

48. La délégation bahamienne tient en particulier à mettre l'accent sur la question des postes, inscrits au budget ordinaire ou financés par des fonds extra-budgétaires, étant donné que, comme on l'a constaté à maintes reprises, l'accroissement des ressources proposé par le Secrétaire général concerne principalement les dépenses de personnel. A cet égard, la délégation bahamienne pense, comme les délégations roumaine et australienne, qu'il faudrait que le Secrétariat s'impose une discipline plus rigoureuse et accroisse sa productivité. Dans le même ordre d'idées, M. Hepburn tient à appeler l'attention sur les observations formulées par le Comité consultatif dans les paragraphes 45 et 46 de son rapport (A/34/7) à propos des crédits demandés pour le personnel temporaire et pour les consultants et groupes d'experts. Il faut espérer que l'on remédiera aux insuffisances dont le rapport fait état.

49. La délégation bahamienne est de plus en plus découragée par la façon dont la situation évolue dans les domaines qu'elle vient d'évoquer, ainsi que par la non-application, ou l'application trop superficielle, de centaines de résolutions, et elle exprime l'espoir que l'on tiendra compte de la mise en garde formulée par le Comité consultatif au paragraphe 74 de son rapport, dont le Secrétaire général s'est fait l'écho dans la déclaration qu'il a prononcée devant la Commission.

50. A cet égard, le seul moyen d'éviter la présentation de nouvelles demandes de ressources, bien supérieures aux prévisions initiales, est sans doute de "prendre le taureau par les cornes" et de faire preuve de la volonté politique dont on parle tant, mais qui n'est que très rarement pratiquée par les délégations.

51. En conséquence, la délégation bahamienne suggère que la Cinquième Commission, conformément à la lettre et à l'esprit des articles 41 et 153 du règlement intérieur et des paragraphes 14, 98, 109 et 110 de l'annexe V audit règlement, agissant par l'intermédiaire de son Président, recommande au Bureau de l'Assemblée générale que le Président de l'Assemblée informe les grandes commissions de la situation financière de l'Organisation et leur fasse savoir qu'étant donné cette situation, la Cinquième Commission leur recommande de ne présenter, en principe, aucune résolution entraînant des incidences financières supplémentaires. Les ressources supplémentaires éventuellement nécessaires devraient être obtenues en redéfinissant les priorités des programmes et activités actuels et nouveaux et en redistribuant les ressources; à cette fin, le Secrétariat - par exemple, le Groupe de l'évaluation et le Comité directeur présidé par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale - et le Corps commun d'inspection pourraient être invités à donner des opinions administratives.

/...

(M. Hepburn, Bahamas)

52. Une fois que les grandes commissions auraient reçu officiellement des informations sur la situation financière de l'Organisation, il incomberait à chacune d'entre elles - ainsi qu'au Conseil de sécurité - de décider des exceptions à apporter à la règle bloquant la présentation de résolutions entraînant des incidences financières.

53. La délégation bahamienne considère que cette mesure directe, qu'elle propose à la Commission d'examiner, est indispensable pour enrayer la perte de crédibilité de l'Organisation, étant donné la paralysie qui affecte deux instruments fondamentaux de planification et de programmation : le Comité du programme et de la coordination, qui n'a pu s'acquitter de son mandat lors de sa dernière session, et le plan à moyen terme, qui malgré la somme de travail qui y a été consacrée, n'a pas été cautionné par l'Assemblée générale ni par le Conseil économique et social.

54. Enfin, M. Hepburn tient à exposer les raisons qui l'amènent à proposer cette mesure directe, qui serait prise par toutes les grandes commissions, au lieu d'être décidée uniquement par la Cinquième Commission : premièrement, chaque commission connaît le mieux ses propres programmes et, de ce fait, est mieux placée pour déterminer les priorités et les possibilités de redistribution des ressources; deuxièmement, le meilleur moyen d'apprendre est par la pratique, et en dernier ressort la responsabilité du bon fonctionnement de l'Organisation est une responsabilité collective; troisièmement, dans le passé, la Cinquième Commission n'a pu résister à l'assaut des incidences financières de dernière minute.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES (suite) (A/34/32 et Corr.1)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite) (A/34/13/Add.37 et 38)

55. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'Assemblée générale, en créant le Comité de conférences et en lui assignant les fonctions qui sont les siennes, souhaitait limiter la convocation d'un nombre excessif de conférences et de réunions dans le système des Nations Unies. De l'avis de la délégation soviétique, il est nécessaire, pour atteindre cet objectif, d'agir dans deux directions. En premier lieu, il faut gérer rationnellement les ressources consacrées aux services de conférence, de façon à éviter tout gaspillage, établir des normes scientifiques concernant le volume de travail du personnel des services de conférence, et réduire considérablement la documentation. En second lieu, il importe de limiter les activités en matière de conférences à l'Organisation des Nations Unies, en limitant le nombre de conférences et de réunions, ainsi que les ressources qui y sont consacrées.

(M. Palamarchuk, URSS)

56. Il ressort du rapport A/34/32 que le Comité des conférences, après deux ans de travail, n'a obtenu de résultats qu'en ce qui regarde le premier aspect mentionné; à cet égard, la délégation soviétique appuie les recommandations du Comité visant à limiter la documentation et à utiliser plus rationnellement les autres ressources consacrées au service des conférences; elle considère toutefois que les mesures recommandées par le Comité des conférences pour rationaliser l'utilisation des ressources consacrées aux conférences auraient dû être prises par le Secrétariat lui-même bien avant que le Comité ne soit créé, et que cette tâche ne devrait pas être du ressort d'un organe intergouvernemental. S'agissant de ce qui, par contre, relève de l'autorité d'un organe intergouvernemental, à savoir l'établissement d'un système de quotas, le Comité n'a fait aucun progrès, en dépit du mandat explicite et précis que lui a confié l'Assemblée générale.

57. Au vu du rapport du Comité des conférences et de l'expérience quotidienne des délégations, il est manifeste que la capacité des services de conférence du Secrétariat, comme la capacité des Etats Membres de participer aux réunions, a atteint, dans la pratique, une limite dont tout dépassement entraînerait à la fois une augmentation du budget et une diminution de la participation des Etats Membres aux réunions.

58. Les ressources de l'ONU en matière de conférences sont à l'heure actuelle réparties de manière équilibrée, et toute augmentation importante des activités en matière de conférences dans un domaine d'activité déterminé détruirait cet équilibre, au détriment d'autres secteurs d'activité. Cette rupture d'équilibre aurait des conséquences graves pour l'Organisation et serait contraire à la Charte. Consciente de ce risque, l'Assemblée générale a adopté une première mesure positive en approuvant la résolution 33/417. Le fait de limiter les ressources en matière de conférences ne signifie pas que l'on opte pour un système rigide interdisant toute réaction à des situations nouvelles; au contraire, cette mesure inciterait les Etats Membres et le Secrétariat à redéfinir les activités dépassées et d'utilité marginale, ce qui permettrait de libérer des ressources au profit d'autres domaines d'activité.

59. L'instauration d'un système de quotas peut être une entreprise complexe si l'on ne tient pas à examiner la question à fond, mais très simple en vérité si l'on part de l'idée qu'il s'agit de trouver un moyen rationnel d'utiliser les contributions des Etats Membres. De l'avis de la délégation soviétique, il n'y a aucune raison de retarder l'adoption d'une décision en la matière, et si l'an prochain le Comité des conférences n'a pas progressé dans ses travaux relatifs à l'établissement d'un système de quotas, il y aura tout lieu de se demander s'il convient de renouveler son mandat.

60. M. SERBANESCU (Roumanie) note qu'il ressort de la section 7 du chapitre III du rapport du Comité des conférences que la Commission économique pour l'Europe continue de faire l'objet d'une discrimination, car, à la différence de toutes les autres commissions économiques régionales, il semble que cette Commission ne pourrait tenir des réunions en dehors de son siège à Genève. Il faut absolument remédier à cette situation, car il n'y a aucune raison de considérer la CEE comme une

(M. Serbanescu, Roumanie)

commission "de deuxième ordre". En outre, le texte de l'alinéa j) de la même section est ambigu, car on ne comprend pas bien quels sont les "organes subsidiaires de l'Assemblée générale" et quels sont les "autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies".

61. La délégation roumaine est pour l'essentiel d'accord avec l'idée contenue dans le paragraphe 33, concernant les éventuelles invitations adressées par les institutions spécialisées à certains organes des Nations Unies, encore qu'elle considère qu'il faut accepter en l'espèce une certaine flexibilité.

62. En ce qui concerne la "gestion des ressources en matière de conférences" il convient de poursuivre les efforts en vue d'une meilleure gestion des ressources et d'élaborer des directives visant à éliminer les improvisations et le subjectivisme. S'agissant de la question des "normes quantitatives de travail pour le personnel qui assure le service des conférences", question qui n'a pas été suffisamment expliquée dans le rapport, la délégation roumaine appuie la recommandation tendant à poursuivre l'étude de ce problème et espère qu'une décision sera prise sans tarder.

63. M. LÖSCHNER (République fédérale d'Allemagne) félicite d'une manière générale le Comité des conférences pour le travail qu'il a réalisé et ajoute quelques observations sur le rapport du Comité. En ce qui concerne l'établissement d'un système de quotas, il estime qu'il faut rechercher un équilibre, entre d'une part, une attitude ferme visant à limiter la prolifération des réunions et, d'autre part, le souci de satisfaire aux exigences politiques et économiques d'un monde qui évolue rapidement. Toutefois, tout accroissement des activités en matière de conférences doit être principalement financé par des fonds obtenus grâce au redéploiement des ressources, et les modifications qui sont apportées entre deux sessions au calendrier des conférences doivent être financées grâce aux crédits déjà approuvés.

64. La délégation de la République fédérale d'Allemagne note avec préoccupation que neuf conférences spéciales sont proposées ou prévues pour 1980, et que certaines de ces conférences se chevaucheront. A son avis, le problème est facile à régler : il suffit de réduire le nombre des conférences, ainsi que leur durée. A cet égard, elle souhaiterait que le Secrétariat indique quelles périodes ont été réservées pour les réunions du Comité plénier de la Commission du désarmement en 1980 et pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée au désarmement. Munie de ces renseignements, la Cinquième Commission pourrait déterminer les priorités, les dates et les lieux de réunion des conférences inscrites au calendrier qu'il conviendrait de modifier.

65. Par ailleurs, la délégation de la République fédérale d'Allemagne note avec satisfaction que le Comité des conférences a décidé de tenir certaines réunions à Genève et non pas à New York, afin que soient disponibles les services voulus pour la première partie de la neuvième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui sera inscrite au calendrier une fois que l'Assemblée générale en aura approuvé la convocation.

/...

(M. Löschner, Rép. féd. d'Allemagne)

66. Le Secrétaire général a tenu compte des préoccupations financières des Etats Membres au moment de préparer le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, et il devrait faire de même en ce qui concerne les réunions et conférences supplémentaires dont la convocation est demandée. De leur côté, les Etats Membres doivent s'imposer une discipline stricte et examiner avec soin toute demande supplémentaire de services de conférence.

67. M. KULKARNI (Inde) dit que sa délégation apprécie les efforts déployés par le Comité des conférences pour faire face au problème des conférences et des réunions, problème qui a pris des proportions démesurées, et accueille avec satisfaction les mesures adoptées par le Conseil économique et social en vue de réduire sa documentation et de limiter le nombre de ses réunions. Elle pense, comme le Président du Conseil économique et social, qu'il conviendrait que les Deuxième et Troisième Commissions prennent des décisions analogues, et elle espère que les mesures prises par le Conseil économique et social seront portées à l'attention des présidents de ces deux commissions.

68. En ce qui concerne le calendrier des conférences, les deux questions fondamentales sont les suivantes : le nombre de conférences et de réunions est-il excessif, et le Secrétariat est-il en mesure de fournir les services nécessaires auxdites conférences et réunions? De l'avis de la délégation indienne, bon nombre des réunions qui sont convoquées ne présentent qu'une utilité marginale, et font en outre qu'il est difficile aux délégations de participer à toutes les activités prévues, et à l'Organisation de consacrer les efforts voulus aux questions véritablement importantes. Par exemple, le Comité du programme et de la coordination s'est vu obligé de se réunir durant la présente session de l'Assemblée pour examiner en cinq jours à peine le projet de budget-programme, du fait que, premièrement, la documentation n'était pas prête, et que, deuxièmement, il n'y avait pas de services de conférence disponibles.

69. Il est évident que le moment est venu d'exercer un certain contrôle, car si en théorie l'Organisation devrait pouvoir organiser toutes les conférences demandées par les Etats Membres, dans la réalité elle n'est pas en mesure de le faire. Pour que l'ONU conserve son dynamisme et sa vitalité, il faut établir des priorités et ne pas lui imposer un programme de travail qui dépasse ses possibilités. Sinon, il faudrait augmenter les ressources en matière de conférences, ce qui serait difficile, puisque les pays en développement ne peuvent pas fournir ces ressources et que les pays développés ne le veulent pas.

70. Dans ces conditions, il est indispensable de concentrer les activités dans certains domaines particulièrement importants et les Etats Membres doivent accepter de leur plein gré une réduction du nombre, de la fréquence et de la durée des réunions, sinon le Secrétariat se trouvera dans l'impossibilité de fournir les services nécessaires, comme cela est déjà arrivé en certaines occasions. Il faut également signaler que, dernièrement, divers organes subsidiaires se sont vus obligés de se réunir avec une telle fréquence qu'ils atteignent peut-être maintenant la limite de leurs possibilités. On peut citer comme exemple le Comité consultatif, qui se réunit jusqu'à 51 semaines par exercice biennal.

(M. Kulkarni, Inde)

71. En même temps, le Secrétariat devrait s'efforcer de mieux faire face à l'augmentation du volume de travail. Aux paragraphes 56 et 57 de son rapport (A/34/32), le Comité des conférences semble admettre que le niveau actuel des réunions et de la documentation limite gravement la capacité du Secrétariat de fournir les services voulus, mais la délégation indienne estime que le volume de travail n'a pas été excessif dans tous les cas, mais plutôt que le Secrétariat a fait preuve d'une certaine incapacité en n'arrivant pas à absorber un volume de travail qui n'a que modérément augmenté. On note au chapitre 29 du projet de budget-programme (A/34/6) que le nombre de périodes de travail d'interprète a augmenté de 20 p. 100 entre l'exercice biennal 1974-1975 et l'exercice biennal 1976-1977, mais qu'il a légèrement diminué au cours de l'exercice biennal 1978-1979. Les travaux de traduction ont augmenté de 6,3 p. 100 entre 1974-1975 et 1976-1977 et de 1,8 p. 100 entre 1976-1977 et 1978-1979. Les travaux de dactylographie ont augmenté de 3 p. 100 entre 1974-1975 et 1976-1977 et ont légèrement diminué entre 1976-1977 et 1978-1979. Ces chiffres montrent bien qu'il n'y a pas eu un accroissement excessif des besoins en services de conférence. Bien que le Secrétariat ait prévu un volume de travail plus lourd pour l'exercice biennal 1980-1981, il faut signaler que le Comité consultatif, dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981 (A/34/7), a proposé une réduction de 1 million de dollars à la rubrique des services de conférence, considérant que les besoins au cours du prochain exercice biennal seront inférieurs à ceux de l'exercice biennal en cours. Il faut également tenir compte du fait que, comme il est indiqué dans le projet de budget-programme, si la plupart des limitations imposées à la tenue de réunions en raison des travaux de construction en cours n'existeront plus au début de 1980, ces travaux se poursuivront et continueront de gêner dans une certaine mesure les activités en matière de conférences. On peut donc supposer que ces activités se maintiendront au même niveau et dans certains cas, diminueront. Etant donné que d'une manière générale les besoins en services de conférence se sont stabilisés depuis 1974-1975, le Secrétariat devra fournir une production plus importante pour que soient appliquées les normes relatives à la documentation.

72. La délégation indienne, malgré les réserves que lui inspirent les conclusions du Comité des conférences concernant la capacité du Secrétariat, votera en faveur des recommandations du Comité.

73. M. MASDOUKI (Maroc) exprime au Comité des conférences la reconnaissance de sa délégation pour le travail qu'il a accompli en élaborant son rapport (A/34/32). Il est indéniable que les conférences et réunions absorbent une part considérable du budget de l'ONU : il faut donc établir un calendrier qui permette de les organiser convenablement, en évitant le gaspillage de ressources dont l'Organisation a tant besoin.

74. La délégation marocaine, qui a écouté avec attention le Président du Comité des conférences, étudié le rapport du Comité et examiné les chapitres XXXVII et XXXVIII du rapport du Conseil économique et social (A/34/3/Add.37 et Add.38), désirerait faire quelques observations.

/...

(M. Masdouki, Maroc)

75. L'un des principaux problèmes auxquels se heurte l'organisation des réunions tient à la préparation de la documentation et aux services de traduction. Il est regrettable que les documents paraissent en retard, car cela entraîne des difficultés pour les délégations et empêche d'examiner en temps voulu les différents points de l'ordre du jour. Ces retards sont en partie imputables au fait qu'un certain nombre de postes des services de dactylographie restent vacants parce que le Secrétariat a du mal à recruter des dactylographes.

76. Les services de langue arabe posent des problèmes particuliers, notamment celui de la terminologie. A la trente-troisième session, la délégation marocaine a déjà fait observer que la terminologie utilisée par le Service arabe de traduction devait s'inspirer des travaux réalisés par la Ligue des Etats arabes au Centre de Rabat. Il faut souligner à ce propos que le Service allemand, qui vient à peine de commencer ses travaux, n'a pas autant de difficultés que le Service arabe. Il est indispensable que le Secrétariat prenne des mesures pour régler ces problèmes.

77. A sa trente-deuxième session, dans sa résolution 32/71, l'Assemblée générale a énoncé une série de directives concernant l'organisation des conférences et la documentation, mais ces directives n'ont pas toutes été suivies. C'est ainsi qu'au paragraphe 75 de son rapport, le Comité des conférences signale que si le nombre d'annulations de séances prévues a diminué en 1979, la durée moyenne des séances a également diminué, d'où un gaspillage dû à l'utilisation insuffisante des ressources allouées aux services de conférence, qui a empêché également l'utilisation optimale des ressources disponibles.

78. La délégation marocaine appuie la recommandation 5 du Comité des conférences selon laquelle il ne faudrait pas, en règle générale, encourager les institutions spécialisées à inviter les organes de l'ONU à se réunir en dehors de leur siège, puisque, en fin de compte, ce sont les Etats Membres qui doivent supporter les frais qui en résultent. Quant à l'alinéa e) du paragraphe 32 du rapport du Comité des conférences, où sont énumérés les organes qui pourront se réunir alternativement à New York et à Genève ou Vienne, la délégation marocaine exprime à nouveau sa préoccupation devant les dépenses qu'entraîne cette pratique, du fait que les fonctionnaires doivent se déplacer d'une ville à l'autre. Elle partage en revanche l'avis des membres du Comité qui ont proposé (alinéa e) du paragraphe 53) de prier le Secrétaire général de soumettre aux organes compétents de l'ONU une étude sur la possibilité concrète de faire figurer dans le budget de chaque programme les dépenses relatives aux services de conférence. Elle accueille aussi avec satisfaction la décision 1979/81 du Conseil économique et social relative au calendrier des conférences et réunions, et notamment l'alinéa d), qui prévoit qu'après l'adoption du calendrier des réunions par le Conseil, aucune réunion additionnelle entraînant des dérogations au cycle biennal de réunions ne sera autorisée pendant la période biennale en question. Elle souhaite d'autre part attirer l'attention sur les résolutions 1979/41 et 1979/69 du Conseil, relatives au contrôle et à la limitation de la documentation, et exprime l'espoir que d'autres organes suivront l'exemple du Conseil.

/...

(M. Masdouki, Maroc)

79. La délégation marocaine appuiera les recommandations contenues dans le rapport du Comité des conférences, ainsi que le calendrier des conférences qu'il propose.

80. M. GEIGER (Chili) dit que sa délégation, qui est membre du Comité des conférences, a déjà souligné à d'autres occasions l'importance des travaux de cet organe et la nécessité pour tous les Etats membres de coopérer avec lui pour qu'il puisse s'acquitter du mandat qui lui a été confié.

81. Comme il ressort du rapport du Comité des conférences (A/43/32) toutes les questions qui y sont abordées ont une incidence sur les travaux de l'Organisation et c'est donc de l'application effective des recommandations du Comité que dépend en grande partie le succès des travaux de l'ONU, par l'utilisation la plus judicieuse des diverses ressources et moyens matériels et humains dont elle dispose, même s'ils sont modestes.

82. Le rapport du Comité montre que ce dernier, dans la mesure de ses possibilités, s'est acquitté du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans sa résolution 32/72, en ce qui concerne en particulier la répartition optimale des ressources en matière de conférences. Il convient de signaler que le Comité a eu avec le Secrétariat des consultations fructueuses et que son rapport a été approuvé à l'unanimité, ce qui prouve bien, sans préjudice des positions adoptées par les délégations à propos de certaines questions, que la capacité du Comité à continuer de s'acquitter pleinement de ses fonctions dépend de son unité et de son aptitude à réaliser un consensus.

83. La délégation chilienne partage les préoccupations exprimées par certaines délégations devant les causes des retards constatés dans la publication des documents, la question des traductions dans les différentes langues de travail et la prolifération des conférences, dont le nombre devient tel que l'Organisation ne pourra bientôt plus y faire face. C'est pourquoi elle appuie les recommandations du Comité des conférences, en espérant que leur application permettra de mettre fin aux pratiques condamnables. Par exemple, la recommandation 6 traite de la surprogrammation des réunions et de la distribution en temps utile des documents; la recommandation 3 reflète le souci de certaines délégations qui souhaitent que le Comité et le Conseil économique et social tiennent des consultations. Le Comité a également accueilli avec satisfaction les résolutions 1979/1, 1979/41 et 1979/69 du Conseil relatives au contrôle et à la limitation de la documentation, et a déclaré qu'il fallait encourager les autres organes à suivre cet exemple.

84. La délégation chilienne approuve les décisions du Conseil économique et social, notamment en ce qui concerne l'impossibilité de déroger au cycle biennal une fois que le calendrier des conférences a été approuvé. Elle approuve également la position prise par le Comité dans sa recommandation 5, à savoir qu'il ne faut pas encourager les institutions spécialisées à inviter des organes de l'ONU à se réunir en dehors de leur siège, ces invitations entraînant en effet des dépenses supplémentaires qui, en fin de compte, sont à la charge des Etats Membres.

/...

(M. Geiger, Chili)

85. Dans son rapport sur la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale (A/34/320), le Secrétaire général présente une série de recommandations dont certaines, appliquées pendant la session en cours, donnent déjà de bons résultats. Il faut souligner tout spécialement les recommandations du chapitre V, relatif à l'utilisation maximale du temps disponible, du chapitre VI, relatif à la documentation, et du chapitre VIII, relatif à la planification des séances. Sur ce dernier point, à l'alinéa a) du paragraphe 31 de son rapport, le Secrétaire général recommande d'autoriser le Comité des conférences à jouer un rôle plus efficace en ce qui concerne la planification des séances et l'utilisation des services de conférence.

86. La délégation chilienne exprime l'espoir que ces recommandations, qui sont adressées à l'Assemblée générale et à ses grandes Commissions, pourront atteindre les autres organes du système des Nations Unies, puisqu'elles visent non seulement à éviter le gaspillage des ressources, mais aussi à améliorer l'efficacité du service des réunions et des conférences.

87. En conclusion, la délégation chilienne estime que le rapport du Comité des conférences est précis et qu'il contient des recommandations utiles, qu'elle approuve sans exception. Elle votera également pour l'adoption du calendrier des conférences.

88. M. MAJOLI (Italie) rappelle que tous les membres de la Commission sont convaincus de la nécessité de mettre fin à la prolifération des conférences et à l'accroissement du volume de la documentation, phénomènes qui menacent l'Organisation de paralysie. La délégation italienne comprend bien les préoccupations des délégations qui ont déclaré qu'il ne fallait pas, pour déterminer le nombre des réunions, tenir compte de priorités qui étaient valables dans le passé mais qui ne correspondaient plus, ni aux conceptions actuelles ou futures des Etats Membres, ni à leur volonté politique de rechercher des solutions dans le cadre de l'ONU (A/34/32, par. 54). L'échange de vues entre les membres de la Commission doit viser avant tout à donner plus d'autorité et d'influence au Comité des conférences.

89. Le Comité des conférences a présenté un ensemble de recommandations qui méritent d'être approuvées par la Commission. Celle-ci devrait également approuver le calendrier des conférences, encore que les décisions que l'Assemblée générale adoptera pendant la session en cours obligeront sans doute à le modifier. Il eût mieux valu que la Commission examine la question vers la fin de la session. Dans les circonstances actuelles, il est heureux que le Conseil économique et social ait étudié avec soin le calendrier proposé, car bon nombre de délégations n'ont pas eu le temps matériel de consulter leurs gouvernements sur chacun des éléments dudit calendrier.

90. La Commission ne doit pas se contenter de réaffirmer qu'elle juge excessifs le nombre de conférences et de réunions et le volume de la documentation. Elle doit faire des propositions constructives, comme celles qu'a présentées la délégation bahamienne.

/...

(M. Majoli, Italie)

91. Il conviendrait que le Président du Comité des conférences travaille en collaboration plus étroite, non seulement avec le Conseil économique et social, mais aussi avec les présidents des Deuxième et Troisième Commissions. Il faudrait également inviter le Président du Comité à participer aux délibérations du Bureau de l'Assemblée chaque fois que ce dernier traite d'une question liée à l'augmentation du volume de travail des services de conférence du Secrétariat.

92. Si l'on ne procède pas de cette façon, on peut prévoir avec une quasi-certitude que divers organes, faute de vision d'ensemble, décideront d'organiser de nouvelles conférences ou de demander des rapports spéciaux, sans tenir dûment compte des conséquences de leurs exigences. Il serait donc extrêmement constructif que le Président du Comité des conférences assiste aux réunions hebdomadaires au cours desquelles les présidents des grandes Commissions informent le Président de l'Assemblée générale de l'état d'avancement des travaux desdites commissions.

93. En résumé, puisque les moyens sont limités et les besoins considérables et qu'il faut se soucier non seulement du présent mais aussi de l'avenir, il ne suffit pas d'étudier un système de quotas qui répondrait peut-être à des priorités valables dans le passé; il faut considérer que le rôle de l'ONU change en fonction de l'évolution des réalités politiques de la vie internationale. C'est pourquoi la Cinquième Commission ne doit pas se contenter d'approuver les recommandations qui figurent aux paragraphes 79 du rapport du Comité des conférences; elle doit aussi faire en sorte que le Comité se voit attribuer des fonctions plus importantes.

94. M. MA'LKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que sa délégation a examiné attentivement le document A/34/32 et qu'elle appuie les recommandations qui, conformément au mandat du Comité des conférences, tendent à favoriser l'utilisation optimale des ressources disponibles en matière de conférences par les organes intéressés. Elle appuie également la recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale autorise le Secrétariat à faire preuve de flexibilité en fixant les dates d'ouverture des sessions, des commissions techniques et des comités permanents du Conseil économique et social ainsi que la recommandation selon laquelle l'Assemblée générale devrait réaffirmer les directives existantes visant à réduire le gaspillage résultant de l'annulation de séances prévues.

95. Il ressort du document A/34/3/Add.37 (chap. XXXVII du rapport du Conseil économique et social) relatif au contrôle et à la limitation de la documentation, et du document A/34/3/Add.38 (chap. XXXVIII) relatif au calendrier des conférences et réunions pour 1980 et 1981, que le Conseil a adopté des décisions visant à limiter le volume de la documentation et à réduire d'une semaine la durée de ses sessions ordinaires. Il convient de signaler d'autre part les efforts réalisés dans ce domaine par la Commission économique pour l'Europe, qui, à sa session de 1978, a examiné et approuvé les recommandations du Comité des conférences relatives à l'institution d'une procédure méthodique pour l'organisation des réunions. La délégation ukrainienne note avec satisfaction l'accueil fait par la CEE aux recommandations du Comité des conférences, mais elle se demande si ces recommandations seront appliquées avec diligence, vu que de nombreuses dispositions constructives approuvées précédemment en la matière sont demeurées

/...

(M. Ma'Lko, République socialiste soviétique d'Ukraine)

lettre morte. C'est ainsi, comme le Comité des conférences le signale au paragraphe 58 de son rapport, qu'on déroge constamment aux dispositions de la résolution 2609 (XXIV) de l'Assemblée générale, qui dispose qu'en règle générale il ne devra pas être prévu plus d'une grande conférence spéciale par an. En fait, sept conférences spéciales importantes ont eu lieu en 1978 et 1979, et on en prévoit neuf autres en 1980. Pour organiser ces conférences, on crée des organes préparatoires dont les travaux s'étendent sur de longues périodes, ce qui entraîne des dépenses considérables. En infraction avec la même résolution, ces organes préparatoires font souvent double emploi avec des organes existants, et font souvent preuve de bien peu d'efficacité.

96. Il est de toute évidence urgent de renforcer le rôle des organes préparatoires et d'en accroître l'efficacité. Dans sa résolution 3351 (XXIX), l'Assemblée générale a demandé au Comité des conférences d'envisager la possibilité d'appliquer un système de quotas en vue de répartir les ressources entre les divers domaines d'activité [partie II, par. 3, alin. d)]. Cinq années déjà se sont écoulées depuis l'adoption de cette résolution, mais rien n'a encore été fait à cet égard, si ce n'est qu'on a inscrit, année après année, cette question à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale. Qui plus est, au paragraphe 49 du rapport du Comité des conférences (A/34/32), on peut lire que le Secrétariat a suggéré de remplacer l'expression "système de quotas" par "un ensemble de mesures propres à améliorer l'efficacité et la productivité des activités de l'Organisation en matière de conférences". Voilà une fois encore la preuve décourageante que l'on perd son temps à discuter de terminologie sans adopter aucune décision concrète.

97. La délégation ukrainienne partage la préoccupation exprimée par d'autres délégations concernant les séances qui sont annulées, qui commencent après l'heure ou qui se terminent avant l'heure. Elle se plaît à noter toutefois que les recommandations pertinentes du Comité des conférences commencent à porter leurs fruits. Par exemple, c'est la troisième année que la Cinquième Commission commence ses séances à l'heure. Les renseignements disponibles indiquent en outre que, depuis l'ouverture de la session en cours de l'Assemblée générale, on a perdu trois fois moins de temps que pendant la période correspondante de la trente-troisième session.

98. Il reste, malgré tout, beaucoup à faire. Selon les données communiquées par le Secrétariat, l'Assemblée générale a perdu 392 heures sur le temps qui lui était imparti à la trente-troisième session : sur les 180 séances prévues, on n'en a tenu que 130.

99. La délégation ukrainienne fait également observer que le rapport du Comité des conférences ne donne aucun renseignement sur le nombre de séances tenues en 1978 par des organes financés à l'aide de fonds extra-budgétaires, mais dont le coût a été imputé sur le budget ordinaire de l'ONU. A cet égard, il est extrêmement important de rappeler que ces réunions doivent être financées exclusivement à l'aide de contributions volontaires.

ORGANISATION DES TRAVAUX

100. Le PRESIDENT annonce que la Commission examinera les points 98 et 102 de l'ordre du jour à sa séance du mardi 16 octobre. Il signale que c'est par erreur que le Nigéria ne figure pas sur la liste des orateurs désirant prendre la parole sur le point 98. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission accepte d'ajouter le Nigéria à la liste.

101. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures.